

**Le gouvernement provincial exige que les divisions scolaires mettent en œuvre des politiques sur les vestiaires à l'aide d'une participation à l'échelle locale**

Aujourd'hui, le gouvernement de la Saskatchewan exige que toutes les divisions scolaires et le conseil scolaire élaborent, mettent en œuvre et rendent publiques des politiques sur les salles de vestiaires qui respectent l'intimité, la dignité et le confort de tous les élèves.

Le ministère de l'Éducation travaille avec les divisions scolaires afin d'assurer que la sécurité et la protection de la vie privée de tous les élèves demeurent une priorité absolue en Saskatchewan. Les divisions scolaires jouent un rôle critique dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures administratives. Ces procédures administratives sont des documents de politique officiels utilisés par les membres du personnel des écoles lorsque vient le temps de traiter de situations comme la sécurité et la protection de la vie privée des élèves.

« Nous souhaitons assurer l'intimité, la dignité et le confort de tous les élèves. Il est également important que les parents ou tuteurs soient au courant des mesures qui sont prises afin d'assurer le confort et la sécurité de tous les élèves, a affirmé le ministre de l'Éducation, Everett Hindley. Par l'entremise de nos consultations, de nombreuses divisions scolaires nous ont informés qu'elles sont les mieux placées pour prendre ces décisions à l'échelle locale ».

Le gouvernement provincial s'attend à ce que les divisions scolaires élaborent et mettent en œuvre ces procédures administratives en consultation avec les parents ou tuteurs ainsi que les élèves. Toutes les divisions scolaires doivent s'assurer que d'ici le 30 juin 2025, leur politique est affichée publiquement sur leur page Web et qu'elle est clairement communiquée aux membres du personnel, aux parents ou tuteurs, aux élèves et aux membres du public, et ce, afin de maintenir un niveau suffisant de transparence à travers la province.

Les commissions scolaires et le Conseil scolaire reçoivent leurs responsabilités déléguées en comprenant qu'en tant que représentants élus, ils répondent promptement aux demandes des électeurs et comprennent ce que ceux-ci attendent d'eux. Le gouvernement provincial continuera de suivre cette situation afin d'assurer que les commentaires à l'échelle locale sont respectés et entendus.

-30-

Renseignements :

Relations avec les médias

Ministère de l'Éducation

Regina

Téléphone : 306-533-6391

Courriel : [mediaed@gov.sk.ca](mailto:mediaed@gov.sk.ca)